



UNITAIRE

Pour un autre syndicalisme au TRESOR

Solidaires, Unitaires, Démocratiques au Trésor

Elections à la Mutuelle :

Le pluralisme progresse !

Les résultats des scrutins pour le renouvellement des comités départementaux de la Mutuelle du Trésor et la désignation des délégués à l'Assemblée Générale nationale, l'élection de candidats soutenus par SUD Trésor et l'actualité prouvent plus que jamais que l'activité mutualiste doit retrouver les chemins du militantisme ! Etre syndiqué et reconnu comme tel n'est pas antinomique d'un investissement mutualiste bien au contraire, il est souvent complémentaire. Pour SUD Trésor, avec son interprofessionnelle «Solidaires» engagée dans la bataille pour une protection sociale de haut niveau, il est inhérent aux valeurs de solidarité que nous défendons.

Lors des élections le 11 mai 2006 pour le renouvellement des membres des comités départementaux de la Mutuelle du Trésor et des délégués à l'Assemblée Générale nationale, les sections SUD Trésor ont soutenu des candidat(e)s mutualistes, militants, adhérents ou sympathisants de notre organisation, parfois dans le cadre de listes pluralistes. Sur l'ensemble des départements où le scrutin s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, les résultats sont particulièrement encourageants, que nous ayons des élus ou non.

Au sein des comités départementaux, une trentaine de candidats sont élus ainsi qu'une demi dizaine de délégués à l'Assemblée Générale dans le Cantal, la Corrèze, le Doubs, la Haute-Garonne, le Gers, la Manche, le Tarn et Garonne, à Paris. En Haute Garonne, la liste pluraliste (mutualistes issus de SUD et de la CGT et non syndiqués) a provoqué un véritable séisme en obtenant huit élus sur douze au comité départemental (dont deux militants SUD connus) et quatre délégués sur huit pour l'Assemblée Générale (dont un militant SUD). Ce résultat bouleverse totalement la donne locale au sein du comité départemental, et reflète un vote majoritaire dans le sens d'une plus grande démocratie.

Au delà de ces élus, les voix recueillies par les candidats soutenus par SUD prouvent que le discours que nous portons soulèvent des questions tout à fait pertinentes pour les mutualistes et renforcent notre conviction que l'action au sein des comités, basée sur la transparence, doit retrouver les chemins du militantisme.

**Pour une plus grande
transparence,
une meilleure information,
pour la défense
des mutuelles
et de leurs adhérents**

De simples «loupés» ?....

De façon plus générale, les conditions d'organisation de ces élections n'ont pas été franchement satisfaisantes tant au plan national que, parfois, au plan local. L'expédition du matériel de vote s'est effectuée très tardivement, privant même certains mutualistes de la possibilité de s'exprimer.

Des erreurs se sont parfois glissées sur les bulletins diffusés par la Mutuelle, (ex : dans la Somme, un militant SUD a été "oublié"). A Paris, la présence de deux bulletins distincts pour le renouvellement du comité départemental, d'une part, et des délégués, d'autre part, a semé la confusion lors des votes. Ailleurs, les conditions de réception du courrier et d'émargement des listes ont laissé pour le moins dubitatifs certains candidats et mutualistes, les rendant sceptiques face aux résultats annoncés .

Ces dysfonctionnements pourront faire éventuellement l'objet de recours.

L'avenir des mutuelles nous concernent toutes et tous

Au Minefi le compte à rebours est enclenché

A l'heure où le pluralisme progresse à la mutuelle du Trésor, de profondes modifications s'amorcent dans le cadre des attributions dévolues aux comités départementaux. D'ores et déjà, depuis le 1er avril, l'ensemble des mutuelles de la Fonction Publique ne bénéficie plus d'aucune subvention.

Au MINEFI, suite à un accord provisoire, celle-ci est maintenue pour l'année 2006, sans aucune assurance pour l'avenir.

Désormais, il est fortement question de transférer le suivi et la gestion de l'action solidaire, des prêts à caractère social et de l'octroi des cautions à des comités de gestion composés d'administrateurs nationaux (voir projet de modification statutaire - document préparatoire AG 2006). Les comités départementaux, instances de proximité pour les adhérents de la mutuelle, se verraient ainsi privés de tout regard décisionnel sur l'analyse des situations individuelles.

Si ces orientations se confirmaient, nous ne pouvons qu'encourager vivement les adhérents en question à se manifester lors des Assemblées Générales départementales qui se dérouleront entre fin mai et fin juin. Plus que jamais, les comités départementaux doivent être les porte paroles des intérêts de leurs mandants en défendant la mutuelle contre toutes les attaques et les remises en cause dont elle est la cible. Plus que jamais, l'action militante doit revenir au coeur de l'action mutualiste !

Nouveau Coup dur pour les structures Mutualistes

Plus grave encore, la MFP met en oeuvre la suppression de SLI (sections locales interministérielles) gérant les remboursements «Sécu» et mutuelle de nombreux fonctionnaires, dans le cadre d'une véritable restructuration de grande ampleur liée directement ou indirectement à la réforme de l'assurance maladie.

Sur un effectif de 1800 salariés de droit privé, la direction nationale de «MFP services» a annoncé 55 suppressions de poste à son siège parisien et 254 suppression au niveau des départements, l'opération aboutissant finalement à 180 licenciements, 77 modifications de postes et 122 redéploiements (exemple : en Midi-Pyrénées, sur 8 départements resteront Rodez, Toulouse et Tarbes). Le reclassement des personnels de la MFP se fera sous la forme d'un plan social sur l'année 2006 (exemple de reclassement : centre d'appel !). Aux heureux salariés restants seront imposés des objectifs, et non des moindres, déjà en vigueur dans certaines SLI.

A terme, il s'agit manifestement de justifier de façon détournée le transfert de la gestion des remboursements sur les CPAM, déjà fort engorgées.

Nous ne pouvons pas cautionner un véritable projet d'entreprise digne du MEDEF au prétexte d'un contexte défavorable (directives européennes provoquant une égalisation des statuts de la mutualité et des compagnies d'assurance privées, réforme de l'assurance maladie, désengagement de l'Etat ...!).

Comment, devant un tel péril et en connaissance de cause, la Mutuelle du Trésor n'a elle jamais informé ses adhérents de la gravité de la situation en ce qui concerne la MFP, ce qui revient de fait à accepter celle-ci en oubliant que le coeur de l'action mutualiste est d'abord militante et non gestionnaire ?

Cette attitude la conduit aujourd'hui à avaliser des choix inacceptables à la fois sur le plan du service rendu aux usagers comme sur celui du volet (anti social des licenciements des personnels de la MFP.

Dans un tel contexte nous ne pouvons qu'inviter tous les adhérents à se mobiliser et à participer massivement aux Assemblées Départementales de la Mutuelle.

Les sections départementales supprimées

Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Cantal, Charente, Creuse, Eure-et-Loir, Gers, Indre-et-Loire, Jura, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vosges, Yonne, Territoire-de-Belfort.

